

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE  
TERRITOIRE LOGEMENT PATRIMOINE ENERGIE  
DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME  
Direction du développement territorial



## REVISION DU PLAN DE SECTEUR DU SUD LUXEMBOURG

Abrogation de la partie du périmètre de réservation destinée à réserver les espaces nécessaires à la réalisation du contournement sud d'Arlon inscrite en surimpression de la N852 - rue de Lorraine à Arlon, en application de l'article D.II.43 du CoDT

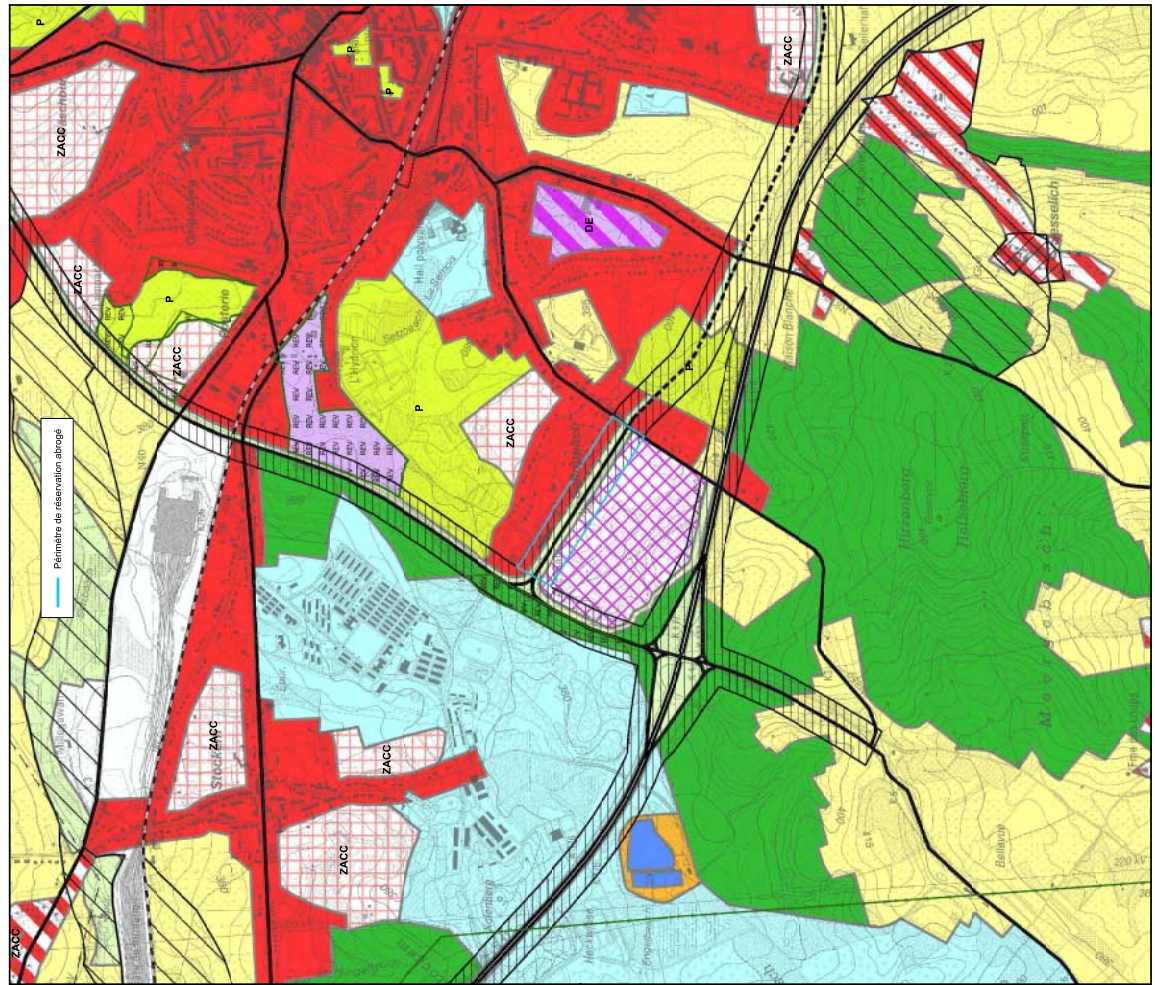
Vu pour être annexé à notre arrêté du  
Le Ministre de l'Aménagement du territoire

Le Ministre président

Willy BORSUS Elio DI RUPO

### PLAN DE SECTEUR

adapté sur base des dispositions du CoDT: ce plan n'a pas de valeur réglementaire et est présenté pour information.



### PÉRIMÈTRE DE RÉSERVATION ABROGÉ

